



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau Gestion Durable de la
Forêt

2017-484

Affaire suivie par : S. NINOSQUE
Tél : 05 58 51 31 57
Mèl : ddtm-snf@landes.gouv.fr

Mont de Marsan, le **26 AVR. 2017**

Le directeur

à

SICTOM DU MARSAN
1038 Route du Marcadé
40090 SAINT PERDON

Lettre avec AR n° 2C 109 810 4448 1 0

Objet : Demande d'autorisation de défricher – Implantation d'une déchetterie – commune de
MONT DE MARSAN

Ref. : SN/EP

P.J. : 1 PV de reconnaissance + 1 plan annexé

Monsieur,

Suite au dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement pour des terrains sis sur la commune de SABRES, je vous prie de bien vouloir trouver ci joint :

- **Une notification du procès-verbal de la reconnaissance des terrains ayant été effectuée le 23 mars 2017.**

Je vous invite à prendre connaissance de ce document et me faire parvenir, si vous le jugez utile, toute observation de votre part dans un délai maximal de 15 jours.

Il est proposé que le Service Nature et Forêt ne s'oppose pas au défrichement sous les réserves suivantes au titre de l'article L.341-6 du code forestier :

- **versement au fonds stratégique de la forêt et du bois** d'une indemnité d'un montant équivalent aux travaux de boisement compensateur et de mise à disposition du foncier en résineux (essences défrichées) soit :

$$\text{Indemnité} = 3700 \text{ €/ha} \times 1\text{ha } 23\text{a } 00\text{ca} \times 2 = 9\ 102\text{€}$$

- **réalisation des travaux de défrichement entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars** soit en dehors des périodes de reproduction de la faune

Je procéderai dès lors à la fin de l'instruction de cette demande d'autorisation de défricher pour laquelle vous recevrez une décision individuelle, le présent courrier ne valant pas autorisation.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur et par délégation,
L'adjoint au chef de service,

Gilles DROUET